

Communiqué de presse, septembre 2023

Loi Lemoine sur l'assurance de prêt : une 1^{ère} année mouvementée ! Etude 2023 SECURIMUT

**Déjà un an que les emprunteurs peuvent changer d'assurance de prêt à tout moment grâce à la loi Lemoine.
À la clé, plusieurs milliers d'euros d'économies pour des garanties équivalentes.**



En France, plus de 8 ménages sur 10 détiennent toujours l'assurance emprunteur proposée par leur banque avec le crédit immobilier¹ alors qu'il existe des solutions alternatives souvent plus économiques. C'est pourquoi, depuis le 1^{er} septembre 2022, la loi Lemoine permet à tous les emprunteurs de changer leur assurance de prêt quand ils le souhaitent. Cette démarche peut permettre d'économiser plusieurs milliers d'euros sur la durée du crédit, soit plusieurs centaines d'euros par an, sans rogner sur les garanties.

La résiliation à tout moment : une mesure attendue

Dès l'entrée en vigueur de la résiliation à tout moment de l'assurance de prêt immobilier, de nombreux emprunteurs se sont saisis de ce nouveau droit afin de changer leur contrat et de récupérer ainsi du pouvoir d'achat. La hausse des demandes de changement d'assurance a été exceptionnelle sur les derniers mois de l'année 2022 avant de ralentir depuis le début d'année 2023 tout en restant très soutenue.

Les améliorations apportées par la loi Lemoine

La loi Lemoine a permis d'améliorer l'information des consommateurs sur le libre choix de l'assurance de prêt. Elle a également permis de lever certains freins, notamment sur la résiliation après la première année du crédit qui, bien que règlementée par l'amendement Bourquin de 2018, restait très complexe. Désormais c'est plus simple : il n'y a plus de date de résiliation à respecter et la banque doit répondre à toute demande de substitution de façon complète et explicite, sous 10 jours ouvrés. Ainsi, lorsque la demande de changement n'est pas acceptée immédiatement, elle peut être rapidement corrigée.

¹ [Rapport du Comité Consultatif du Secteur Financier du 11/11/2020](#)

Un traitement des demandes très disparate selon les banques

Tandis que certaines banques ont amélioré le traitement des demandes de changement d'assurance emprunteur, d'autres sont toujours autant réticentes. Les disparités sont visibles notamment sur les délais de traitement et la qualité des réponses apportées. Selon l'[étude de SECURIMUT](#) (page 29), en 2022, **un tiers des demandes ne reçoivent pas de réponse dans les délais légaux** et cela peut monter à plus d'une réponse sur deux hors délais dans certaines banques ! On observe une légère amélioration sur le 1^{er} trimestre 2023, tout en restant encore loin de l'objectif.

De mauvaises pratiques qui perdurent

Un an après la loi Lemoine, changer son assurance de prêt reste une démarche complexe pour de nombreux emprunteurs et certains problèmes perdurent. Parmi les plus fréquents, SECURIMUT observe des refus pour non-équivalence erronées, des demandes de recalage sur la durée ou le montant des prêts peu explicites, des réponses parfois contradictoires au client et à son mandataire... Certaines banques multiplient les contestations techniques sur l'assurance ou le crédit couvert, auxquelles les emprunteurs ont bien du mal à répondre. C'est pourquoi, pour changer d'assurance de prêt en toute tranquillité, le plus simple reste de faire appel à un spécialiste comme SECURIMUT qui gèrera le changement directement avec la banque.

Vigilance sur les garanties

Chaque année, SECURIMUT analyse les contrats d'assurance emprunteur bancaires et observe une certaine dégradation (cf. étude SECURIMUT 2023 – pages 21-24 et annexes). Les clauses se complexifient, certaines garanties jusqu'alors incluses deviennent optionnelles ou sont parfois remplacées par d'autres bien moins utiles pour les emprunteurs. Etant donné les règles d'équivalence de garanties qui contraignent les alternatifs à s'aligner, cette détérioration des contrats bancaires va nécessairement se répercuter sur l'ensemble du marché aux dépens des consommateurs.

SECURIMUT, spécialiste du changement d'assurance emprunteur, dresse pour la quatrième année consécutive le bilan du marché et de ses évolutions près d'un an après l'entrée en vigueur de loi Lemoine.

Pour découvrir l'étude complète de SECURIMUT sur l'assurance emprunteur en 2022 et son résumé en images, rendez-vous sur son site <https://www.securimut.fr/Etude2023.html>